

# Capsule Instrument de détermination et de classification des services

## Éléments clés pour être bien préparé

Lors de la rédaction ou de la révision de la partie 2 de l'Instrument de détermination et de classification des services, plusieurs partenaires doivent être impliqués. Il est d'ailleurs recommandé que cette partie soit remplie par le classificateur en collaboration avec l'intervenant au suivi de l'utilisateur et avec la ressource, car ce sont les personnes les mieux placées pour décrire les besoins de l'utilisateur et déterminer ce qui doit être fait par la ressource pour y répondre.

Dans un premier temps, le classificateur doit s'assurer que l'intervenant au suivi de l'utilisateur et la ressource connaissent bien les **services de soutien ou d'assistance communs**, car ils constituent la base à laquelle s'ajouteront ou se préciseront les services particuliers.

L'Instrument s'appuie sur **l'évaluation des besoins de l'utilisateur** et sur son **plan d'intervention**. Ces documents **doivent donc être préalablement mis à jour** pour permettre aux classificateurs de connaître ou de comprendre les besoins spécifiques de l'utilisateur ainsi que les objectifs sur lesquels travailler afin de bien déterminer et préciser les services attendus par la ressource pour répondre aux besoins.

Lorsque **d'autres professionnels** sont impliqués dans le suivi de l'utilisateur (ergothérapeute, nutritionniste, éducateur du centre de jour, etc.), le classificateur doit être en mesure de connaître **quelles sont leurs recommandations professionnelles** pour certains soins et certaines interventions afin de les considérer dans la classification.

Certains usagers ont besoin de services en lien avec un **protocole, une procédure ou une règle de soins**. Il est donc important que tous les acteurs aient les documents nécessaires pour pouvoir s'y référer lors de la rédaction ou de la révision de certaines précisions. Le classificateur pourra ainsi indiquer les moyens qui doivent être privilégiés par la ressource.

Lorsque l'établissement demande à la ressource de remplir **des grilles d'observation des comportements** ou remet **des directives concernant la gestion des comportements**, le classificateur souhaitera en prendre connaissance, car ces documents contiennent des informations sur ce qui est attendu de la ressource. Ces informations lui permettront aussi de **mieux comprendre l'intensité des services demandés** à la ressource.

En plus d'avoir la responsabilité d'être bien préparés, l'intervenant au suivi de l'utilisateur et la ressource doivent assumer un rôle de vigie puisque **la classification doit être révisée lorsqu'il y a un changement dans la condition de l'utilisateur**. Ces acteurs doivent donc interpeller le classificateur lorsque ce changement peut amener une modification des services demandés par l'établissement à la ressource.

Enfin, il est nécessaire que tous les acteurs concernés reçoivent la formation sur l'Instrument afin d'approfondir les connaissances de tous et de développer une compréhension commune.